

# FONDS VITALE ENVIRONNEMENT

## Rapport annuel 2017

## Table des matières

### 1 Table des matières

<b>2 INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>3 ETAT DES CERTIFICATIONS</b> .....	<b>4</b>
3.1 RECERTIFICATION DU BARRAGE DU SEUJET .....	4
3.2 ETAT DES CERTIFICATIONS DES AUTRES AMÉNAGEMENTS .....	6
<b>4 LE FONDS DEPUIS SA CRÉATION</b> .....	<b>7</b>
4.1 APPROVISIONNEMENT DU FONDS DEPUIS 2002.....	7
4.2 PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2003 .....	7
<b>5 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2017</b> .....	<b>7</b>
5.1 SÉANCES.....	7
5.2 CLÔTURE DE MESURES .....	8
5.3 NOUVELLES MESURES PARTENAIRES .....	9
5.4 NOUVELLES MESURES PROJETS RHÔNE .....	9
5.5 CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.....	9
5.6 VISITES DE MESURES SÉLECTIONNÉES.....	10
<b>6 RESULTATS 2017</b> .....	<b>11</b>
6.1 ALIMENTATION DU FONDS .....	11
6.2 COMPTABILITÉ 2017.....	12
<b>7 PESPCTIVES POUR L'UTILISATION DU FONDS 2018-2020</b> .....	<b>13</b>
<b>8 CONCLUSIONS</b> .....	<b>14</b>

### Annexes

## 2 INTRODUCTION

Le COGEFé, Comité Genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité, a été constitué par SIG dans le cadre du développement et de la commercialisation du produit Electricité Vitale Vert en 2002. Il a pour mission de définir et planifier des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois ainsi que de coordonner et surveiller leurs exécutions. Le fonctionnement de ce fonds est régi par les directives de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (ci-après « VUE »).

Suite à l'obtention, le 18 septembre 2014, de la certification naturemade star du barrage de Chancy-Pougny, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) est également tenue de constituer et d'alimenter un fonds d'amélioration écologique.

De manière à garantir une cohérence des projets sur l'ensemble du bassin versant et pour ne pas multiplier les organes agissant dans ce but, SFMCP et SIG, ont décidé de constituer un Fonds d'amélioration écologique commun. Le 23 janvier 2017, une convention commune entre SIG et SFMCP instituant le **Fonds Eco-électricité** a été adoptée et signée par les deux parties (annexe 1). L'ouvrage de Chancy-Pougny étant binational, la nouvelle composition du Comité du Fonds intègre des membres des autorités et des associations françaises.

Le Secrétariat, assuré ces dernières années par un bureau privé, a été confié à SIG qui gère, depuis 2017, l'administration du Fonds, la coordination des partenaires et le pilotage des mesures adoptées. La comptabilité du Fonds a également été confiée à SIG.

Selon la convention, le comité du Fonds est composé comme suit, depuis 2017 :

1 président nommé par les présidents de SIG et de SFMCP	M. F.Heer, SIG - Services partagés
1 membre du Conseil d'administration de SIG délégué par ledit Conseil	M. F. Dalang, SIG - membre du CA
1 membre du Conseil d'administration de SFMCP délégué par ledit Conseil	M. G. Garazi, SIG - Directeur de la transition énergétique
1 membre nommé conjointement par la Direction générale de SIG et le Directeur de SFMCP	M. S. Diouf, SIG – Direction Services partagés IPRO
2 membres désignés par l'Etat de Genève au sein de son département compétent en matière d'écologie des cours d'eau	M. A. Wisard, Direction générale de l'eau M. B. von Arx, Direction générale agriculture et Nature
1 membre désigné par l'autorité française compétente en matière d'écologie des cours d'eau	M. C. Deblanc, DREAL – Service eau, électricité et nature
2 membres représentant des associations locales genevoises choisies par la Direction générale de SIG	M. Miazza, Pro Natura remplacé par Madame O. Spahni M. C. Hayoz, Comm. de la Pêche
1 membre représentant des associations locales françaises pour la protection de l'environnement choisies par la Direction de SFMCP	M. F. Perriollat, FRAPNA 74

Tableau 1 : composition du nouveau comité du Fonds

Autre fait marquant de 2017, le Fonds Eco-électricité a changé de nom pour plus de visibilité. En effet, SIG a souhaité valoriser les actions environnementales liées à la vente d'électricité 100% écologique et 100% locale de ses barrages certifiés naturemade star, en renommant le Fonds pour être plus explicitement cohérent avec le produit Electricité Vitale Vert. Les Conseils d'administration de SIG et de SFMCP ont validé ce changement.

Dans le même temps, l'autre fonds alimenté par les ventes du produit Electricité Vitale vert a été renommé Fonds Vitale Innovation.



Figure 1 : changement du logo du Fonds en 2017

### 3 ETAT DES CERTIFICATIONS

#### 3.1 Recertification du barrage du Seujet

Le barrage du Seujet a été recertifié en novembre 2017 et pour une durée de 5 ans. Il fait l'objet de nouvelles recommandations du VUE pour la prochaine période de certification jusqu'en 2022 qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

##### Gestion des éclusées

- > Toute la documentation concernant les études relatives à l'assainissement des éclusées doit être mise à disposition du VUE. La plateforme : <http://www.rhone-geneve.ch/bibliothegraveque.html> peut potentiellement être utilisée.
- > Toutes les dispositions seront entreprises par SIG pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures d'assainissement des éclusées. SIG devra en ce sens transmettre annuellement au VUE (dès fin 2017) un planning d'avancement de l'assainissement des éclusées comprenant au minimum les étapes suivantes : étude de variantes ; avant-projet ; projet d'ouvrage (plan d'action) ; mesure(s) réalisée(s) ; suivi.
- > Un contrôle de la conformité des variantes d'assainissement retenues avec les exigences du standard « Greenhydro » (critères loco-régionaux SS1 à SS7) devra être effectuée lors de la prochaine recertification (niveau d'assainissement atteint selon la ou les mesures appliquées).

## A7 et A3 – Migration piscicole et protection des espèces

- > Toute la documentation concernant les études relatives à l'assainissement de la migration piscicole doit être mise à disposition du VUE. La plateforme : <http://www.rhone-geneve.ch/bibliothegraveque.html> peut potentiellement être utilisée.
- > Toutes les dispositions seront entreprises par SIG pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures d'assainissement de la migration piscicole et de la protection des espèces, en particulier l'optimisation des cycles «poissons» (mesure E2 de la planification stratégique). SIG devra en ce sens transmettre annuellement au VUE (dès fin 2017) un planning d'avancement de l'assainissement de la montaison piscicole comprenant au minimum les étapes suivantes : étude de variantes ; avant-projet ; projet d'ouvrage (plan d'action) ; mesure(s) réalisée(s) ; suivi.
- > Le suivi de la dévalaison devra débuter le plus tôt possible, afin de déterminer si la solution consistant à favoriser le passage des poissons au travers des turbine constitue une solution adéquate ou si des mesures complémentaires doivent être entreprises. La réponse à cette question devra être apporté lors de la prochaine recertification.

## Gestion du fonds d'amélioration écologique

- > La lisibilité de l'argent cotisé dans le fonds par la production du Seujet ainsi que les montants investis dans les mesures d'améliorations propres au système Seujet-Verbois doivent pouvoir être présentés et synthétisés plus clairement dès 2018.
- > Dans le contexte où aucun assainissement des éclusées n'a pu être effectué entre 2012 et 2017, la réalisation de mesures d'améliorations écologiques sur le Rhône redouble d'importance. Les 3 mesures évoquées au chapitre 5 (M08, R01 et R02) doivent en ce sens impérativement pouvoir être concrétisées de manière prioritaire. Un planning d'avancement des études et mesures sera transmis annuellement au VUE.
- > Dans le cadre de la planification stratégique du rétablissement de la migration piscicole, il convient de vérifier si le projet en cours « Fishlab » ne devrait pas à priori plutôt être financé par Swissgrid, en particulier sur le site du Seujet. Cette vérification devra être apportée au VUE au plus tard pour le 31.12 2018.

### Rappel :

MO8 : Projet îles flottantes

R01 : Désenrochement du canal de fuite en aval de Verbois (rive gauche)

R02 : Réactivation de la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux

## Commentaire :

Les exigences du VUE se calquent très clairement sur les objectifs d'assainissement des barrages hydroélectriques selon la LEaux. Ceci démontre que ces assainissements sont la base sur laquelle doivent être conçues les mesures complémentaires découlant des exigences du VUE et les projets financés par le Fond.

Cela pose naturellement la question de la recertification du barrage de Chancy-Pougny prévue en 2019, pour lequel aucune notification d'assainissement n'a été adressée à la SFMCP. S'agissant d'un ouvrage binational, les notifications devront être émises par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en collaboration avec les autorités françaises. De ce fait, la probabilité qu'elles se réalisent à moyen terme est quasiment nulle.

### 3.2 Etat des certifications des autres aménagements

Seujet	1ère certification en 2002, renouvelée en 2007, 2012 et 2017 Prochaine certification en 2022
Vessy	1ère certification en 2008, renouvelée en 2014 Prochaine certification en 2019
Chancy-Pougny	1ère certification le 25.09.2014. Prochaine certification en 2019

#### Pour mémoire

STEP Aire	1ère certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2013
Barrage ESTIER	1ère certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2014

## 4 LE FONDS DEPUIS SA CRÉATION

### 4.1 Approvisionnement du Fonds depuis 2002

Depuis 2002, le montant cumulé versé au Fonds atteint **CHF 8'174'974.46**

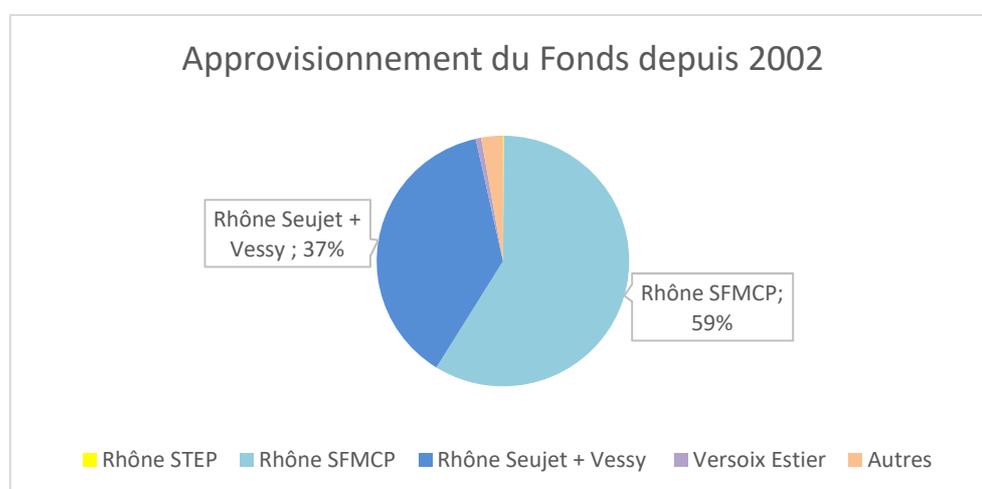


Figure 2 : répartition des apports du Fonds depuis 2002

### 4.2 Projets soutenus depuis 2003

Le tableau ci-après synthétise l'état des 89 mesures classées par année d'adoption par le Fonds.

Statut mesure	Total	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abandonnée	13	1		1	1	4	1	2	2					1			
Mesure en cours	21					1					1		2	7	4	3	3
Terminée	55	3	5	5	11	4	7	3	3	5	3	2		1	2	1	
Totaux	89	4	5	6	12	9	8	5	5	5	4	2	2	9	6	4	3

Tableau 3 : bilan des mesures partenaire depuis 2003

Le montant total des dépenses par le Fonds de 2003 à 2017 pour des projets partenaires est de CHF 2'741'194.84

## 5 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2017

### 5.1 Séances

Durant l'exercice 2017, le comité du Fonds Vitale Environnement s'est réuni en séances plénières à 4 reprises, soit les

- 10 mai 2017
- 12 juin 2017
- 18 septembre 2017
- 4 décembre 2017

## 5.2 Clôture de mesures

Trois mesures ont pu être clôturées en 2017.

- 2007-M02 Zone de renaturation à la Plaine de Dardagny

2007-M02 Renaturation de la Plaine		
01.01.2007	Crédit initial	100'000.00
01.01.2008	Crédit complémentaire 1	100'000.00
01.01.2009	Crédit complémentaire 2	50'000.00
01.01.2010	Crédit complémentaire 3	100'000.00
07.12.2015	Crédit complémentaire 4	150'000.00
10.05.2017	Clôture de la mesure	<b>500'000.00</b>

La mesure de renaturation de la Plaine se clôture sur un solde à CHF0.00.-

- 2016-R01 Décanalisation aval Verbois – Etude préalable

	Total TTC	Solde
Crédit initial étude préliminaire	12'500.00	188.00
Crédit complémentaire étude préalable	150'000.00	878.02
COREALIS	40'499.78	32.2
EDMS	14'753.00	756.20
SAH	46'629.00	0.0
VIRIDIS	16'567.00	5'475.40
HYDRO-GEO	9'547.20	1'684.80
POGET	9'828.00	3'088.80
ACAD	6'178.00	1'685.20
HELIMAP	5'120.00	0.25
	<b>149'121.98</b>	<b>13'788.9</b>

- 2016-R02 Réactivation de la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux – Etude préalable

	Total TTC	Solde
Crédit initial étude préliminaire	12'500.00	188.00
Crédit complémentaire étude préalable	150'000.00	33'322.82
COREALIS	40'499.78	32.20
GEOS	21'637.00	0.25
Viridis	15'444.00	4'773.60
HYDRO-GEO	13'478.40	2'808.00
POGET	12'636.00	4'190.40
ACAD	7'862.00	1'684.40
Helimap	5'120.00	0.25
	<b>116'677.18</b>	<b>46'999.90</b>

Les études de faisabilité et préalables correspondant aux deux projets de renaturation du Rhône se clôturent sur des soldes positifs. Ces derniers ont été reversés aux montants alloués à la stratégie 2014-2019.

### 5.3 Nouvelles mesures partenaires

<b>2018-M01 BI-O-RHONE</b>			
	10.05.2017	Crédit initial	110'000.00
<b>2018-M02 Approfondissement de l'étang de la Touvière</b>			
	10.05.2017	Crédit initial - Etude - AO	17'300.00
<b>2018-M03 Renaturation du plan d'eau du Prodon</b>			
	04.12.2017	Crédit initial - Etude - AO	178'000.00

### 5.4 Nouvelles mesures projets Rhône

<b>2017-R01 Désenrochement de Verbois – Etude détaillée</b>			
	18.09.2017	Crédit initial	79'800.00
<b>2017-R02 Vers-Vaux – Foncier</b>			
	18.09.2017	Crédit initial	60'000.00
<b>2017-R03 Arasement de l'île de Vers-Vaux – Etude détaillée</b>			
	04.12.2017	Crédit initial - Etude - AO	21'300.00

### 5.5 Crédits complémentaires

<b>2014-M02 Amélioration de la qualité du ruisseau de Merley</b>			
	2015	Crédit initial - Etude	35'000.00
	18.09.2017	Crédit complémentaire 1	99'500.00
			<b>134'500.00</b>
<b>2015-M01 Favoriser la migration de la salamandre</b>			
	08.12.2014	Crédit initial	15'000.00
	10.05.2017	Crédit complémentaire 2	24'300.00
			<b>39'300.00</b>
<b>2015-M07 101 étangs</b>			
	15.06.2015	Crédit initial	35'000.00
	05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000.00
	12.06.2017	Crédit complémentaire 2	41'250.00
			<b>96'250.00</b>
<b>2015-M09 LFISHLAB</b>			
	15.06.2015	Crédit initial	40'000.00
	07.12.2015	Crédit complémentaire 1	90'000.00
	06.12.2016	Crédit complémentaire 2	30'000.00
	21.09.2017	Crédit complémentaire 3	32'400.00
	21.09.2017	Crédit complémentaire 4	32'400.00
			<b>224'800.00</b>
<b>2016-M03 Buttes artificielles pour les hirondelles de rivage</b>			
	07.12.2015	Crédit initial	62'000.00
	12.06.2017	Crédit complémentaire 1	62'000.00
			<b>124'000.00</b>

Le montant total dépensé en 2017 pour les mesures partenaires est de CHF 432'082.30.- Les fiches explicatives de toutes les mesures en cours se trouvent en annexe 2 de ce rapport.

Le montant total dépensé en 2017 pour les projets Rhône portés par le Fonds CHF 228'787.25

## 5.6 Visites de mesures sélectionnées

Lors de sa visite annuelle de juin, le comité s'est rendu sur les sites de deux mesures portées par des partenaires du Fonds.

### Visite de la mesure 2017-M01 – Renaturation des anciennes gravières du marais de l'Etournel

Cette mesure portée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNR Haut Jura) consiste en des travaux de réaménagement des étangs de l'ancienne gravière de l'Etournel, permettant d'augmenter leur attractivité biologique tout en limitant les effets du marnage lié à la gestion des barrages du Rhône situés en amont du site.

Le second volet de ce projet, consiste en la réorganisation de l'accueil du public sur le site, notamment en permettant l'accès à des observatoires situés à des points stratégiques et faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. **Le Fonds a participé aux mesures constructives liées aux aspects environnementaux.**



*Photo 1 et 2 : sortie du comité au marais de l'Etournel le 12 juin 2017*

### Visite de la mesure 2007-M02 – Zone de renaturation à la Plaine de Dardagny

Le projet de renaturation à la Plaine de Dardagny porté par la DGEAU du canton de Genève propose deux objectifs principaux : augmenter la biodiversité et les valeurs naturelles du site ; créer des espaces publics de qualité. D'un point de vue biologique le projet a permis de renforcer le réseau écologique le long du Rhône en créant des plans d'eau, des aménagements permettant l'installation et le développement d'espèces rares et/ou menacées à proximité du site et des zones de reproduction, de grossissement et de refuge pour la faune piscicole. Cette mesure a pu être clôturée durant l'année 2017.



*Photo 3 et 4 : sortie du comité à la Plaine le 12 juin 2017*

## 6 RESULTATS 2017

### 6.1 Alimentation du Fonds

En 2017, le Fonds a été alimenté uniquement en fonction des ventes du produit Electricité Vitale Vert, à hauteur de 1 ct. par kWh provenant de centrales hydroélectriques certifiées Naturemade star.

En 2017, les ouvrages de production électrique certifiés Naturemade star ont rapporté au Fonds :

Alimentation du Fonds Vitale Environnement 2017	Electricité NMS produite MWh	Electricité Vendue NMS MWh	Alimentation Fonds Ventes NMS CHF
Seujet	19'820.586	19'820.586	198'205.86
Vessy	663.016	663.016	6'630.16
SFMCP	195'636.448	148'835.773	1'488'357.73
<b>Total</b>	<b>216'120.050</b>	<b>169'319.375</b>	<b>1'693'193.75</b>

Tableau 6 : alimentation du Fonds en certificats NMS

Ce tableau montre qu'il reste un potentiel de vente d'Electricité Vitale Vert en provenance des ouvrages hydroélectriques genevois certifiés d'environ 45 000 MWh par an, soit 10'000 à 15'000 ménages environ.

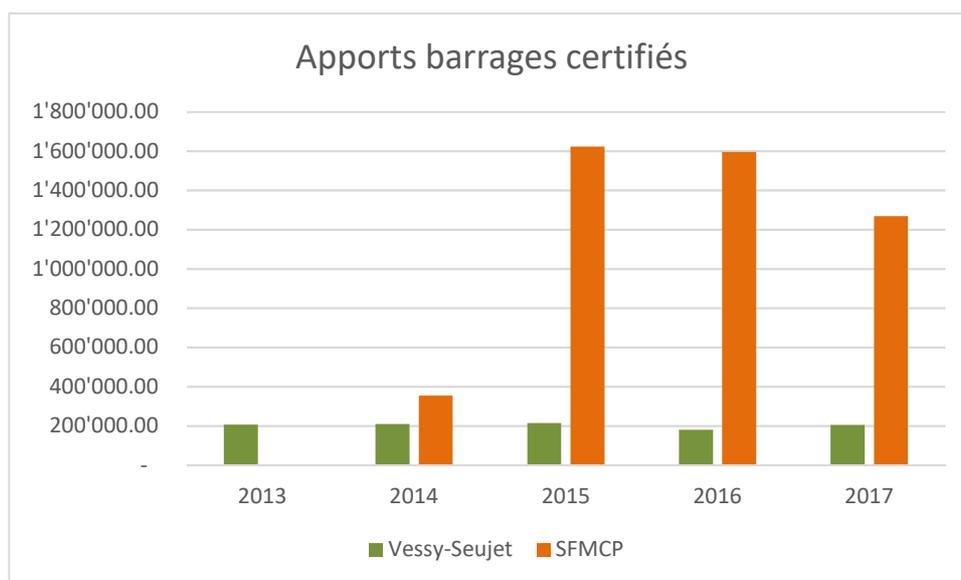


Tableau 7 : apport de la vente d'électricité Vitale Vert par les barrages certifiés

## 6.2 Comptabilité 2017

Depuis la constitution du Fonds unique pour SIG et SFMCP, un compte a été ouvert auprès de la BCGE, les factures relatives aux projets soutenus et à la gestion administrative du Fonds sont validées par la signature de deux membres du Fonds employés de SIG. Ensuite, le montant est libéré par la banque suite à la validation du Président du Fonds.

Liquidité sur le compte de la BCGE au 31.12.2017 **CHF 4'284'696**

**Total produit certificats 2017** **CHF1'693'194**

- Produit des certificats Naturemade Star vendus en 2017 CHF 1'473'931
- Produit des certificats Naturemade Star vendu en 2017  
mais comptabilisés sur l'exercice 2018 CHF 219'264

**Total des charges en 2017 :** **CHF 772'339**

- Prestations pour des tiers : CHF 660'869
- Charges administratives : CHF 111'444
- Frais de banque : CHF 25

Bénéfice au 31.12.2017 : **CHF 701'592**

Les engagements au 31.12.2017 (projets votés pas encore facturés) se montent à

Projets partenaires CHF 875'557.15

Projets Rhône CHF 161'100.00

**Total** **CHF 1'036'657.15**

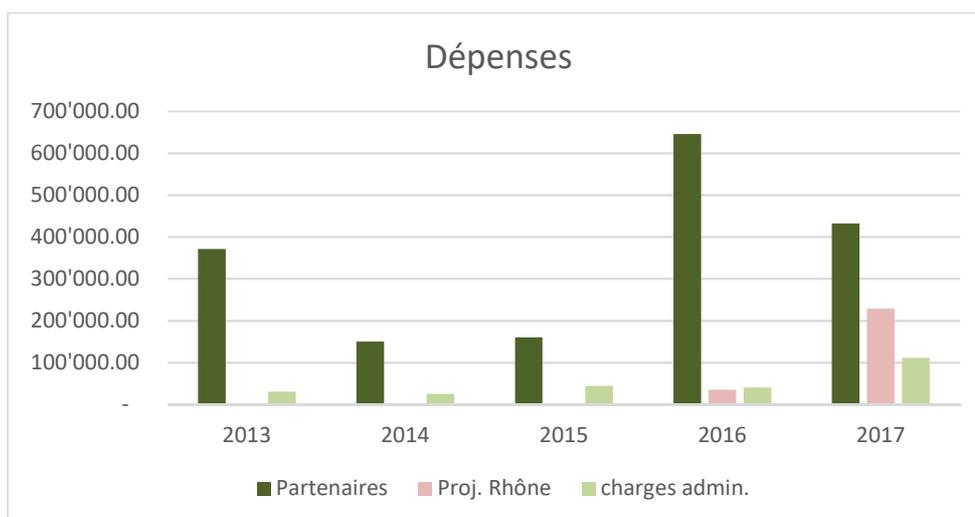


Tableau 8 : Evolution des charges du Fonds depuis 2013

Les honoraires et frais administratifs se montent **CHF 111'444.20**, ce montant exprime le changement d'administration du Fonds. Un effort particulier a été fourni pour la transmission de la gestion du Fonds par le bureau COREALIS à SIG.

La comptabilité complète est présentée à l'annexe 3.

## 7 PERSPECTIVES POUR L'UTILISATION DU FONDS 2018-2020

Etant donné la forte progression de l'alimentation du Fonds dès la fin 2014, le comité du Fonds a défini une stratégie d'investissement en 3 points.

1. Favoriser les liens avec le tissu associatif et la population genevoise et activer les initiatives émanant d'organismes non-gouvernementaux, par délégation d'actions au moyen de conventions de subventionnement.
2. Offrir au Rhône, au terme de la période quinquennale de certification de SFMCP, une valeur ajoutée écologique concrète, clairement attribuable au Fonds Vitale Environnement et donc aux consommateurs ayant choisi le produit Electricité Vitale Vert,

Dans ce cadre, le Comité du Fonds a voté, la réalisation de deux études préalables à mener durant l'année 2017. Ces deux études adjudgées à deux groupements de mandataires ont consisté à évaluer toutes les possibilités pour :

- ⇒ Réactiver la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux
- ⇒ Désenrocher le canal de fuite situé à l'aval du barrage de Verbois

La réalisation complète de ces deux projets ne pourra se faire que sur un très long terme, c'est la raison pour laquelle le Comité du Fonds a souhaité engager des mesures réalisables dans la période de certification du barrage de Chancy-Pougny. En 2017, trois mesures ont donc été retenues :

- ⇒ Désenrochement du virage en rive gauche du canal de fuite à l'aval du barrage de Verbois
- ⇒ Arasement de l'île et réactivation du bras mort de Vers-Vaux
- ⇒ Etude foncière dans le cadre de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux

Ces projets sont présentés avec plus de détails en annexe 4.

3. Agir en complément et en coordination des assainissements prévus dans le cadre de la LEAUX en anticipant, si besoin, des dépenses qui seront remboursées par SWISSGRID.

Le financement de projets par le Fonds ne doit pas se substituer aux obligations découlant des concessions, aux obligations découlant des certifications ni au financement par la redevance hydraulique via le programme cantonal de renaturation.

## 8 CONCLUSIONS

Suite à la certification du barrage de Chancy-Pougny, qui a largement augmenté les apports au Fonds, le Comité a mis en place une stratégie basée sur deux grands projets sur le Rhône, en plus du financement classique de projets externes.

Ces projets devront être étroitement coordonnés avec les projets d'assainissement des barrages hydroélectriques selon la LEaux.

En parallèle, un montant minimum de CHF 250'000.- est réservé aux projets portés par des partenaires désireux de développer des projets environnementaux qui participent à l'amélioration écologique du bassin versant du Rhône genevois. Une vingtaine de mesures sont en cours et chaque année de nouvelles demandes sont faites au Fonds.

L'enjeu principal des années 2018 et 2019 sera de préparer la recertification de l'ouvrage de Chancy-Pougny alors que les décisions d'assainissement le concernant n'auront pas été promulguées.

Le rapport annuel 2017 a été approuvé par les membres du Comité du Fonds Vitale Environnement lors de sa séance du le 24 septembre 2018.

Fabio Heer  
Président du Fonds

Estelle Lecomte  
Secrétaire du Fonds

## Annexe 1 : convention du Fonds Vitale Environnement

## Annexe 2 : fiches des mesures

Bassin versant du Rhône	Bouclément le 10.05.2017	Statut de la mesure : terminée
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Direction générale de l'eau (DGEAU)
Responsable projet	Marianne Gfeller
Maître (s) d'œuvre	CERA, GREN sàrl, Urbaplan
Description de la mesure	<p>Le projet se situe à la Plaine entre le Rhône, la voie CFF et la douane, sur la commune de Dardagny. Cet ancien site industriel a fait l'objet d'un PAQ comportant plusieurs volets dont celui de la renaturation de la zone. Les objectifs du projet de renaturation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des plans d'eau comme milieu annexe au Rhône</li> <li>- Renforcer le réseau écologique le long du cordon riverain du Rhône</li> <li>- Créer une interface plus naturelle entre le Rhône et la terrasse alluviale</li> <li>- Conserver, voir développer les populations d'espèces remarquables (menacées, rares) présentes sur le site.</li> <li>- Favoriser l'installation ou le développement d'espèces rares et/ou menacées présentes à proximité</li> <li>- Proposer des zones de reproduction, de grossissement et de refuge pour les poissons</li> </ul> <p>Le Fonds a participé à une partie du financement de la réalisation de la zone nature (lône, milieux humides).</p>

2007-M02 Renaturation de la Plaine		Total
01.01.2007	Crédit initial	100'000.00
01.01.2008	Crédit complémentaire 1	100'000.00
01.01.2009	Crédit complémentaire 2	50'000.00
01.01.2010	Crédit complémentaire 3	100'000.00
07.12.2015	Crédit complémentaire 4	150'000.00
10.05.2017	Clôture de la mesure	0.00
10.05.2017	Total alloué TTC	500'000

Etat atteint	<p>Tous les aménagements « nature » ont été mis en place sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une lône le long de la berge du Rhône</li> <li>- Création d'une butte à hirondelle</li> <li>- Création de marres de faible profondeur, temporaires</li> <li>- Aménagement du plan d'eau dédié à la nature</li> <li>- Création de murgiers et crapauduc</li> </ul>
	

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Etang / Lône	Are(s)	51	500'000

Bassin versant du Rhône (France)	Engagement :	Statut de la mesure : en cours
----------------------------------	--------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuaches (SIAV)
Responsable projet	Stéphane Patry
Maître (s) d'œuvre	SIAV
Description de la mesure	<p>Les Teppes de Repentance se situent sur la commune de Viry. Le site fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis une dizaine d'années du fait de sa remarquable richesse floristique et de sa faune entomologique. On y trouve des pelouses temporaires humides à molinie et à brome, des formations semi-arides à brome et des pinèdes sur argile. Ces milieux abritent un cortège important d'espèces, parmi lesquelles plusieurs sont protégées.</p> <p>Un plan de gestion a été mis en place de manière à maintenir ces milieux et maintenir la qualité du site. Un non entretien impliquerait un appauvrissement progressif d'un point de vu paysager et naturaliste du site.</p> <p>Les mesures d'entretien consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A éliminer les arbustes au sein des clairières précédemment ouvertes, des bosquets supprimés (prunelliers essentiellement) et de la zone humide,</li> <li>- A contrôler les marges de bosquets constitués,</li> <li>- A maintenir les mares dans un état semi-végétalisé par ratissage des characées avec évacuation en bordure immédiate de la mare.</li> <li>- A réaliser des passerelles en bois</li> <li>- A baliser des sentiers équestres</li> </ul> <p>Un suivi des habitats a également été mis en place.</p> <p>Le SIAV a démarché le Fonds pour participer à une partie du financement du projet de restauration de l'espace naturel protégé du APPB du Vuache.</p>

2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuaches		TTC
	Crédit initial	21'000
15.06.2015	Crédit complémentaire 1	10'000
	Total	31'000

Etat atteint	Toutes les interventions prescrites dans le plan de gestions ont été réalisées, de même que les suivis de la faune et de la flore. Des animation nature ont également été organisées pour le public et spécialement pour les enfants.
--------------	---

Bassin versant du Rhône (GE/VD)	Engagement : 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
---------------------------------	-------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Association pour la sauvegarde du Léman (ASL)
Responsable projet	Olivier Goy
Maître (s) d'œuvre	ASL
Description de la mesure	<p>L'ASL a décidé de mettre en place des actions de lutte contre la Renouée du Japon, sur les rives genevoises du lac dans un premier temps, qui se base sur un inventaire réalisé par la DGAN et mis à jour par l'ASL. Ce sont 53 stations répertoriées au printemps 2013. Depuis 2016, l'ASL est au bénéfice d'un financement d'une part du montant total de la mesure par le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>Les interventions consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 6 interventions par site et par année en moyenne</li> <li>- Les renouées sont soit arrachées soit coupées</li> <li>- Des mesures de biomasse sont réalisées sur certains sites</li> <li>- La mobilisation d'une quinzaine de bénévoles</li> </ul> <p>L'ASL propose également des actions de communication auprès des communes, des riverains et des acteurs du pourtour du lac Léman. Des journées d'arrachage sont organisées avec des entreprises ou des stagiaires pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur la problématique des plantes invasives. Des outils de communication sont souvent mis à jour, tels que flyers et panneaux explicatifs.</p>

2014-M01 Halte aux renouées		TTC
	Crédit initial	35'570.00
08.12.2014	Crédit complémentaire 1	47'750.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 2	30'000.00
19.03.2018	Crédit complémentaire 3	36'975.00
	Total	150'295.00

Etat atteint	<p>Depuis 2013, les actions ont montré de bons résultats sur la diminution des invasives sur certains secteurs et surtout le retour d'espèces indigènes. L'association manque de données précises sur les volumes de plantes arrachées pour les premières campagnes de terrain. Depuis 2017, un suivi de la biomasse a été entrepris, il représente 24 mesures de suivi du volume sur 8 stations.</p> <p>La communication réalisée depuis le début de la mesure a permis de sensibiliser et de démarcher les riverains par l'envoi de courrier (environ 500), également les communes (via un questionnaire) et les professionnels (courrier à 480 paysagistes). Un flyer et des panneaux d'information ont également été réalisés.</p>
--------------	--

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 28.05.2014	Statut de la mesure : en cours
------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Commune de Bernex
Responsable projet	Bernard Lugin
Maître (s) d'œuvre	Commune de Bernex
Mandataire	GREN
Description de la mesure	<p>Le projet de renaturation du ruisseau de Merley émane du plan directeur communal qui présente le ruisseau comme ayant une grande importance communale au niveau de la biodiversité, notamment grâce à ses milieux humides annexes et à ses cordons boisés.</p> <p>En 2016, une étude pour l'amélioration biologique du ruisseau de Merley a été réalisée par le bureau GREN et financée par la commune, le Canton et le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>L'étude montre trois mesures pour l'amélioration du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Curage du bassin de Cavoitane</li> <li>- Création d'une zone humide en amont du bassin de Cavoitane</li> <li>- Entretien des berges boisée et reprofilage des berges</li> </ul> <p>La phase d'étude étant terminée, la commune de Bernex fait une nouvelle demande auprès du Fonds pour une participation à une part du financement du montant imputable à la phase de travaux qui se réalisera en 2018.</p>

2014-M02 Renaturation du ruisseau de Merley		TTC
28.05.2014	Crédit initial	35'000
18.09.2017	Crédit complémentaire 1	99'500
	Total	134'500

Bassin versant de l'Arve	Engagement le 08.12.2014	Statut de la mesure : en cours
--------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Pour SIG Carole Nawratil de Bono pour le KARCH Jaques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	SIG, le KARCH et le bureau Cottier
Description de la mesure	SIG en partenariat avec le KARCH souhaite réaliser un passage à salamandres sous la route de Vernier qui enjambe le ruisseau de la Tour-de-Pinchat. Un premier projet de passage à salamandres, réalisé en collaboration avec le KARCH a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès des services de l'Etat. Le projet s'est vu attribué un préavis négatif car ce dernier ne garantissait pas en l'état le passage des crues du cours d'eau. C'est la raison pour laquelle SIG a mandaté le bureau Cottier pour réaliser l'étude hydraulique du projet.

2015-M01 passage à salamandres		TTC
08.12.2014	Crédit initial	15'000
10.05.2017	Crédit complémentaire 1	24'300
	Total	39'300

Bassin versant de l'Arve et du Rhône	Engagement le 03.03.2015	Statut de la mesure : en cours
--------------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Lise Barbu
Responsable projet	Lise Barbu
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le présent projet consiste en une étude permettant de favoriser la biodiversité des abeilles sauvages dans les zones alluviales sur le territoire genevois. Dans un contexte de déclin des espèces pollinisatrices, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place et le suivi de mesures de conservation</li> <li>- L'établissement d'un état des lieux de la biodiversité des abeilles sauvages existantes</li> <li>- La sensibilisation de la population à cette problématique</li> </ul> <p>Les deux sites d'études sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'usine hydroélectrique de Vessy sur l'Arve</li> <li>- La Jonction sur le Rhône</li> </ul> <p>Chaque site a fait l'objet d'une analyse précise afin de proposer des mesures de terrains permettant de favoriser le développement de populations d'abeilles sauvages. Le but final étant de proposer à SIG la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre de l'étude.</p>

2015-M02 Abeilles sauvages		TTC
08.12.2014	Crédit initial	35'000
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	10'000
	Total	45'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 15.07.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Usine hydroélectrique Jean ESTIER SA
Responsable projet	Thibaud Estier (ou Bruno Estier)
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet propose d'étudier et de mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser le débit résiduel dans le tronçon court-circuité par l'usine hydroélectrique de Jean Estier sur la Versoix.</p> <p>Les objectifs étudiés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maximiser le débit résiduel du tronçon court-circuité (favoriser le lit-mère en toute situation, au-delà du débit réservé légal de la concession) ;</li> <li>- Concentrer autant que possible les débits de surverses vers l'entrée de la passe à poissons et du chenal piscicole en évitant des appels d'eau intempestifs causés par différents points de surverses le long du tronçon à débit résiduels ;</li> <li>- Garantir une maîtrise des débits et niveaux en tout temps grâce à l'automatisation des vannes ;</li> <li>- Favoriser le transit des matériaux charriés au travers du barrage.</li> </ul>

<b>2015-M03 optimisation du débit résiduel au barrage Estier sur la Versoix</b>		<b>TTC</b>
08.12.2014	Crédit initial	30'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 22.03.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet FISHLAB est un suivi par caméra en temps réel des passes à poissons des barrages du Seujet, de Verbois et de Chancy-Pougny. De manière globale le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'évaluation de l'état général de l'hydrosystème selon le SMG (indicateurs piscicoles adaptés au Rhône) ;</li> <li>- Contribuer à déterminer les effectifs piscicoles par espèces et leur dynamique ;</li> <li>- Affiner les connaissances de comportements migratoires intra-spécifiques (bancs/isolés, heures de passage, caractéristiques spatio-temporelles des pics) ;</li> <li>- Evaluer les effets des abaissements liés à la gestion sédimentaire du Rhône, non seulement sur la migration mais également indirectement sur les stocks piscicoles.</li> </ul> <p>Et de manière plus spécifique à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echantillonner une période donnée à 100%</li> <li>- Documenter les fréquentations simultanées des différents ouvrages piscicoles en gardant une trace (photographique pour un passage isolé, vidéo pour un passage en banc) ;</li> <li>- Réduire la mortalité par rapport à un suivi par nasse ;</li> <li>- Réduire les coûts par rapport à un suivi par nasse ;</li> <li>- Mettre en relation les périodes de passage avec les conditions d'attractivité des dispositifs ;</li> <li>- Offrir une restitution quasiment en temps réel des résultats du suivi via internet ;</li> <li>- S'affranchir du besoin de construire et d'entretenir une chambre d'observation couplée à un bassin.</li> </ul>

2015-M09 suivi FISHLAB		TTC
22.03.2016	Crédit initial	130'000
02.08.2017	Crédit complémentaire 1	30'000
19.09.2017	Crédit complémentaire 2	64'800
	Total	224'800

Etat atteint	<p>Dès 2016, la passe à poissons du barrage de Chancy-Pougny a été équipée d'une caméra. L'ouvrage piscicole de Verbois a été équipé du système en mai 2016 et celui du barrage du Seujet en septembre 2016. Cette phase a fait l'objet d'un financement par le Fonds. Dès 2017, le Fonds finance le suivi FISHLAB relatif au barrage de Chancy-Pougny.</p>
--------------	---

Bassin versant du Rhône	Début de la mesure 15.06.2015	Statut de la mesure : en suspend
-------------------------	-------------------------------	----------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	En 2006 et dans le cadre des mesures de compensation au renouvellement de la concession du barrage de Verbois, l'îlot de Verbois a été réalisé. Le suivi du site montre que les barrières flottantes mises en place pour empêcher les déchets de se déposer dans la roselière n'est pas efficace. C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité pour la mise en place d'une protection de la roselière en génie biologique a été menée. Ce projet est pour l'instant suspendu car il pourrait entrer en conflit avec une des mesures préconisées dans le cadre de la planification cantonale d'assainissement du barrage de Verbois.

<b>2015-M06 Aménagement biologique et paysager en rive droite du barrage de Verbois</b>	<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité 10'000

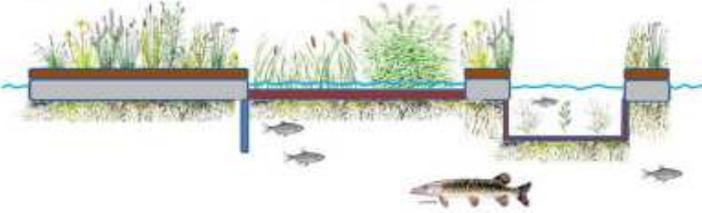
Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	<p>Depuis les années 1980, de nombreux efforts ont été faits pour les zones humides de grande et de moyenne surface. Cependant les plans d'eau de taille modeste restent rares et déconnectés les uns des autres. Ils participent cependant de manière significative à la mise en réseau des différentes espèces liées à l'eau, dont les batraciens et les libellules.</p> <p>Le projet 101 étangs s'inspire du projet KARCH Suisse et vise à créer 101 étangs sur le bassin Genevois. Pour rappel, en Suisse on considère que plus de 90% de plans d'eau ont disparu depuis 150 ans.</p> <p>Le projet 101 étangs consiste à mettre en œuvre des plans d'eau de différentes tailles le long des corridors biologiques pour les amphibiens répertoriés sur le canton de Genève. En collaboration avec des propriétaires privés qui ont accepté de mettre à disposition une partie de leur terrain pour accueillir un étang sur leur parcelle, le KARCH se charge de la mise en œuvre des petits plans d'eau et informe les propriétaires sur l'entretien de ces petits plans d'eau.</p>

2015-M07 101 étangs		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	35'000
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 2	41'250
	Total	96'250

Etat atteint	
	<p>Au total ce sont 24 étangs qui ont été installés en 2016. Vu la forte demande du public pour mettre en œuvre de plus grands plans d'eau le projet a dû être adapté pour aller dans ce sens. Trois étangs ont été réalisés en 2017. Une vingtaine d'étangs sont en attente d'être construits.</p> <p>Un premier suivi réalisé en 2017, montre que les étangs sont recolonisés par les espèces d'amphibiens ciblés par le projet.</p>

Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet « îles flottante » consiste à étudier la faisabilité de mettre en œuvre des radeaux flottants dans le Rhône urbain en amont et en aval du barrage du Seujet. Ces radeaux flottants végétalisés constituent de nouveaux écosystèmes favorables aux espèces de faune et de flore aquatiques riveraines, tout en offrant à la population une diversification paysagère au centre-ville. Plusieurs contraintes doivent être analysées pour définir où se trouvent les meilleurs emplacements pour réaliser ces structures végétalisées.</p> 

2015-M08 étude préalable îles flottantes		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	12'500
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
	Total	32'500

Bassin versant du Rhône	Bouclément 19.03.2018	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	Les batraciens, mais également les reptiles et la petite faune présents sur les sites du Bois des Mouilles ou de Châtillon sont entravés depuis 1993 par la présence de l'autoroute de contournement entre les deux secteurs. Des espèces prioritaires comme le sonneur à ventre jaune, le lézard vert et la grenouille agile sont présents sur le site. La mesure consiste en la mise en place de barrières le long de l'autoroute A1, sur la commune de Bernex permettant de rediriger la petite et moyenne faune vers des secteurs où elle peut traverser.

<b>2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Châtillon</b>		<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	THONON AGGLOMERATION
Responsable projet	Marine Gleize
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à améliorer certains sites de la forêt de Planbois en Haute-Savoie, sur la commune de Sciez sur Léman, permettant le maintien des milieux qui abritent le Glaïeul des marais qui est sans nul doute une des espèces protégées les plus menacées du fait de la disparition des milieux qui l'accueille, les prairies humides à molinie.</p> <p>Les objectifs de ce projet consistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A préserver et entretenir l'habitat du Glaïeul des marais</li> <li>2. D'évaluer l'état de conservation de la population de Glaïeul et de son habitat</li> <li>3. De valoriser les sites tout en assurant la conservation de l'habitat des espèces</li> <li>4. De se donner les moyens de faire respecter la réglementation</li> <li>5. D'animer la gestion du site dans son contexte local</li> </ol>

<b>2016-M02 préservation du Glaïeul des marais forêt de Planbois</b>		<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial	20'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	GOBG en collaboration avec la DGAN
Responsable projet	Cédric Pochelon
Maître (s) d'œuvre	SCRASA
Description de la mesure	<p>Les milieux favorables à la nidification de l'hirondelle de rivage se font de plus en plus rares sur le canton de Genève.</p> <p>Les milieux naturels tels que les berges érodées des grands cours d'eau se faisant de plus en plus rares l'hirondelle de rivage s'est établie dans les exploitations de graviers du canton.</p> <p>Le projet consiste donc à mettre en place des structures artificielles (buttes en matériaux sablonneux) proches des sites d'exploitation de gravier et proches du Rhône pour augmenter le potentiel de nidification de cette espèce à Genève.</p>

2016-M03 Buttes à hirondelles		TTC
07.12.2015	Crédit initial	62'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 1	62'000
	Total	124'000

Etat atteint	<p>En 2016, la première butte à hirondelle a été mise en place dans la réserve de la Passe de Peney. En 2017, la butte a été « rafraîchie », c'est-à-dire que les faces ont été reprofilées à la verticale en vue d'accueillir des couples d'hirondelles des rivages. Environ 4 à 6 couples ont occupé la butte de la passe de Peney en 2017.</p> <p>En avril 2018, un reprofilage est prévu et le suivi se poursuivra.</p>	
--------------	---	---

Bassin versant du Rhône	Début de la mesure 7.03.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	------------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	SITEL
Description de la mesure	Le site de Vessy se trouve sur l'Arve. Par chance ce secteur de l'Arve n'est pas totalement envahi par la renouée du Japon. Seul quelques foyers sont présents notamment en rive droite au droit de la passe à poissons et en rive gauche au droit de l'usine hydroélectrique de Vessy. Pour pallier à l'agrandissement de ces foyers, un entretien ciblé et des mesures de lutte contre la renouée ont été mis en œuvre. Il consiste en l'arrachage des plans de renouée mais aussi en la plantation de boutures de saules permettant de concurrencer la plante invasive et de recoloniser les berges avec des essences locale.

<b>2016-M04 suppression des renouées à Vessy</b>		<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	43'000

Etat atteint	<p>Un premier suivi de l'efficacité des mesures montre que les foyers existants se sont atténués et que les boutures de saules reprennent correctement. La suite du projet consiste à poursuivre l'entretien des berges de Vessy durant trois ans.</p>	
--------------	--	--

Bassin versant du Rhône	Engagement 29.09.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Parc Naturel du Haut Jura
Responsable projet	Pierre Levisse
Maître (s) d'œuvre	SAGE Environnement
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à renaturer des anciennes gravières du marais de l'Etournel. L'objectif principal propose d'améliorer les milieux naturels qui constituent le marais de l'Etournel de manière à augmenter le potentiel biologique du site et également de mettre en place une gestion du public adéquate.</p> <p>Quatre opérations majeures de renaturation du milieu sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arasement et reprofilage de certaines berges d'étangs et d'îlots, reprofilage de berges et création de hauts fonds avec les matériaux déplacés</li> <li>- Aménagement de l'exutoire au Rhône en faveur du brochet</li> <li>- Création d'une zone complémentaire de frayère à brochet et/ou une zone refuge sur le bras mort</li> <li>- Reprofilage ou comblement partiel de fossé et création de mares temporaires</li> </ul> <p>Le PNR du haut Jura a démarché le Fonds pour le financement d'une partie des travaux, à savoir les travaux relatifs aux mesures d'aménagement environnementales.</p>

<b>2017-M01 étang de l'Etournel</b>		<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial	90'000

Etat atteint	<p>La plupart des travaux environnementaux ont été réalisés en 2017.</p>	
--------------	--	--

Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Thonon Agglomération
Responsable projet	Amélie Sahuc
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>L'ensemble des rives de Chens-sur-Léman ont été intégrées au périmètre du site Natura 2000 « Lac Léman » grâce à la présence de nombreuses roselières naturelles. Ces rives font également partie du site RAMSAR (site d'importance des zones humides ».</p> <p>En 2015, d'importants travaux de revitalisation des milieux lacustres ont été réalisés, ils ont consisté en la création d'une roselière, protégée par des blocs d'enrochement dans le cadre de la compensation de la plage des Eaux-Vives et en collaboration avec l'Etat de Genève.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas d'observatoire ornithologique sur le lac Léman côté français. Ce constat s'explique par la difficulté de trouver un site accessible passant par une propriété publique qui croise à un secteur naturel présentant un intérêt.</p> <p>C'est la raison pour laquelle Thonon Agglomération souhaite réaliser un observatoire ornithologique en bois au droit d'un ponton existant proche d'une roselière et d'un site accessible au public.</p> 

<b>2017-M02 observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman</b>		<b>TTC</b>
07.12.2015	Crédit initial	40'000

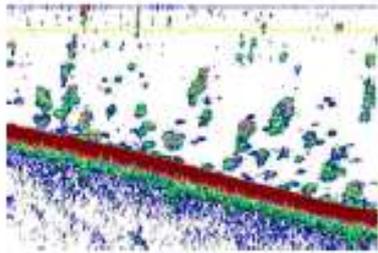
Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Pronatura Genève
Responsable projet	Olivia Sphani
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>En 2015, le Centre Nature du Vallon de l'Allondon a ouvert ses portes. De nombreuses activités y sont proposées, notamment des animations nature pour les enfants.</p> <p>Le projet propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'améliorer la visibilité et l'attractivité du Centre nature</li> <li>- De Développer une infrastructure permettant un meilleur accueil du public sur la parcelle en face du Centre</li> <li>- De proposer une approche interactive, émotionnelle et ludique de la nature touchant différents publics</li> <li>- De valoriser l'Allondon comme rivière libre et faire connaître sa richesse en matière de biodiversité</li> <li>- De sensibiliser les usagers du Vallon de l'Allondon au respect de la nature</li> </ul> <p>Pour répondre à ces objectifs Pronatura Genève souhaite réaliser plusieurs espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace d'information</li> <li>- Espace pédagogique</li> <li>- Espace détente</li> </ul> <p>Une demande de subventionnement d'une partie du projet a été demandé au Fonds.</p>

2017-M03 des aménagements pour enthousiasmer la nature	TTC
07.12.2015	Crédit initial 40'000

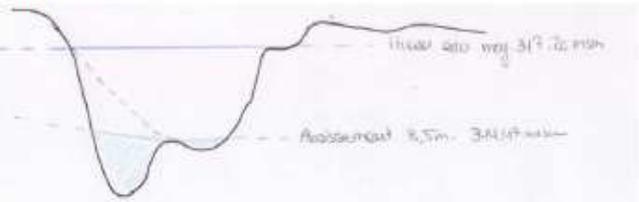
Etat atteint	<p>En 2017 déjà plusieurs aménagements ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une maquette interactive de l'Allondon</li> <li>- Des plantations en permaculture</li> <li>- Une petite roue népalaise</li> <li>- Un labyrinthe, parcours et cabanes de saules</li> <li>- Un espace Caim</li> </ul>	 
--------------	--	---

Bassin versant du Rhône	Engagement 15.05.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	HEPIA, CNR, Spygen
Description de la mesure	<p>Les enjeux piscicoles et halieutiques sont reconnus tant sur le Rhône genevois en Suisse que sur le Haut-Rhône français du fait de la présence d'espèces patrimoniales (dont certaines considérées comme menacées en Suisse et protégées en France). Les retenues, qui représentent plus de 80 % du linéaire du Haut Rhône entre Genève et Seyssel, ne font pas pour l'instant l'objet des suivis systématiques. Dans ce cadre et pour mieux connaître les populations piscicoles liées aux retenues du Rhône deux méthodes de suivis vont être mises en œuvre dans les retenues des barrages suisses et français du haut Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi par échosondage qui permet de définir la biomasse piscicole</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi par la méthode de l'ADN environnemental qui permet de déterminer quelles sont les espèces qui composent la biomasse piscicole</li> </ul> <p>Les campagnes de suivis se dérouleront de 2017 à 2020.</p> <p>Ces suivis permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De réaliser un état des lieux de la biomasse piscicole et des espèces piscicole des retenues du Rhône</li> <li>- D'évaluer la variation saisonnière de la biomasse piscicole et des espèces qui la compose</li> <li>- De mettre en place une gestion piscicole la plus appropriée dans le cadre des abaissments des retenues du haut Rhône</li> </ul> <p>Le Fonds participe à une partie du financement de ce projet scientifique international.</p>

2018-M01 BI-O-RHÔNE		TTC
10.05.2017	Crédit initial	110'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 12.06.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SFMCP
Responsable projet	Estelle Lecomte
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le site de la Touvière se situe en rive gauche du Rhône sur une parcelle de compensation écologique relative à la concession du barrage de Chancy-Pougny. Il se compose d'un étang de pêche et d'une lône constituée de deux plans d'eau connectés entre eux.</p> <p>Le projet consiste en l'approfondissement de la lône de la Touvière. Cette demande émane du milieu de la pêche qui souhaite des solutions de reprofilage du fond de la lône de manière à ce que ce milieu reste en eau durant les abaissements partiels de la retenue de Verbois réalisés dans le cadre de la gestion sédimentaire du Rhône.</p> <p>Le projet consiste en l'étude préalable de l'approfondissement de l'étang de la Touvière. Les variantes d'aménagements seront étudiées au stade d'étude préalable. A l'issue de cette étude la variantes à mettre en œuvre sera retenue et réalisée.</p> 

<b>2018-M02 réaménagement du site de la Touvière</b>		<b>TTC</b>
12.06.2017	Crédit initial	17'300

Bassin versant du Rhône	Engagement 04.12.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Responsable projet	Nicolas Gorius
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le plan d'eau de Prodon se situe dans le périmètre d'une ancienne exploitation de gravier laissée en l'état sur la commune de Gilly en France. Entouré par le marais de Prodon, se plan d'eau se situe dans un complexe de zones humides en lien avec la Versoix (affluent du lac Léman). Le site se trouve également proche de la zone alluviale d'importance nationale du Grand Bataillard en Suisse.</p> <p>Le projet de revitalisation du plan d'eau de Prodon propose les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et diversifier la végétation riveraine</li> <li>- Favoriser les milieux propices aux libellules</li> <li>- Favoriser les sites de nourrissage pour les brochets</li> <li>- Augmenter le potentiel du site en faveur des oiseaux migrateurs et du martin pêcheur</li> <li>- Créer des marres temporaires forestière notamment pour la reproduction du sonneur à ventre jaune</li> <li>- Réglementer les activités de pêche</li> <li>- Gérer la fréquentation du site par le public</li> </ul> <p>Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a démarché le Fonds pour demander une participation financière sur une partie du montant évalué pour revitaliser le site.</p>

<b>2018-M03 Revitalisation du plan d'eau de Prodon</b>		<b>TTC</b>
04.12.2017	Crédit initial	178'000

## Annexe 3 Engagements partenaires

Etat des engagement (conventions) au 01.01.2017	710'489.30
Nouveaux crédits 2017 sur partenaires	597'150.00
Dépense 2017 sur partenaires	-432'082.15
Solde résiduel sur mesures clôturées	0.00
	<b>875'557.15</b>

	Montants alloués convention	Engagements
2007-M02 Renaturation de la Plaine		
Clôture de la mesure en 2017	500'000.00	0.0
2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuache		
	31'000.00	-383.7
2014-M01 Halte aux renouées		
	113'320.00	6'614.0
2014-M02 Amélioration de la qualité du ruisseau de Merley		
	134'500.00	112'100.00
2015-M01 Favoriser la migration de la salamandre		
	39'300.00	34'591.20
2015-M02 Les habeilles sauvages en milieux humides		
	45'000.00	12'559.24
2015-M03 Optimisation du débit résiduel Estier		
	30'000.00	30'000.00
2015-M06 Aménagement biologique et paysagers RD barrage Verbois		
	10'000.00	10'000.00
2015-M07 101 étangs		
	96'250.00	61'250.10
2015-M08 Les îles flottantes		
	32'500.00	0.00
2015-M09 LFISHLAB		
	224'800.00	60'100.00
2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Chatillon		
	60'000.00	0.00
2016-M02 Préservation des Glaïeuls des marais forêt de Planbois (FR)		
	20'000.00	15'511.85
2016-M03 Buttes artificielles pour les hirondelles de rivage		
	124'000.00	78'573.80
2016-M04 Suppression des renouées à Vessy		
	43'000.00	33'290.80
2017-M01 Restauration des anciennes gravières du marais de l'Etournel		
	90'000.00	30'000.00
2017-M02 Observatoire ornithologique Chens-sur-Léman		
	40'000.00	40'000.00
2017-M03 Des aménagements pour enthousiasmer la nature		
	46'050.00	46'050.00
2018-M01 BI-O-RHONE		
	110'000.00	110'000.00
2018-M02 Approfondissement de l'étang de la Touvière		
	17'300.00	17'300.00
2018-M03 Renaturation du plan d'eau du Prodon		
	178'000.00	178'000.00
		<b>875'557.15</b>

## Annexe 4 Comptabilité complète

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2017				
Description	Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.16	%
<b>Actifs</b>				
<b>Liquidités</b>				
BCGE				
1020 BCGE	4 284 696.11		3 380 541.09	
<b>Total BCGE</b>	<b>4 284 696.11</b>		<b>3 380 541.09</b>	
<b>Total Liquidités</b>	<b>4 284 696.11</b>		<b>3 380 541.09</b>	
<b>Actifs transitoires</b>				
1300 Actifs transitoires	135 893.57		154 788.73	
<b>Total Actifs transitoires</b>	<b>135 893.57</b>		<b>154 788.73</b>	
<b>Total Actifs</b>	<b>4 420 589.68</b>		<b>3 535 329.82</b>	
<b>Passifs</b>				
<b>Dettes à court terme</b>				
Passifs transitoires, provisions à court terme				
2300 Passifs transitoires	-241 849.30		-58 181.35	
<b>Total Passifs transitoires, provisions à court terme</b>	<b>-241 849.30</b>		<b>-58 181.35</b>	
<b>Total Dettes à court terme</b>	<b>-241 849.30</b>		<b>-58 181.35</b>	
<b>Dettes à long terme</b>				
Engagements (partenariats sous conventions)				
26001 2007-M02 Zone de renaturation à la Plaine, Dardagny	0.00		-150 000.00	
26003 2012-M04 Gestion espaces naturels protégés (APPB) Vuache	383.74		-4 676.56	
26005 2014-M01 Halte aux Renouées	-6 814.00		-36 814.00	
26006 2014-M02 Amélior. qualité ruisseau du Merley	-112 100.00		-12 600.00	
26007 2015-M01 Favoriser la migration des salamandres (TI)	-34 591.20		-10 291.20	
26008 2015-M02 abeilles sauvages en milieux humides (Jonction e	-12 559.24		-12 559.24	
26009 2015-M03 Optim. débit résiduel tronçons court-circuités/V	-30 000.00		-30 000.00	
26012 2015-M06 Amén. bio, paysager Rive droite barrage Verbois	-10 000.00		-10 000.00	
26013 2015-M07 101 étangs	-61 250.00		-55 000.00	
26014 2015-M08 les îles du Rhône	0.00		-27 100.00	
26015 2015-M09 FISHLAB-GE	-60 100.00		-40 660.00	
26016 2016-M01 Barrière petite faune Loëx-Châtillon	0.00		-60 000.00	
26017 2016-M02 Préserv. glaïeuls marais forêt de Planbois	-15 511.85		-20 000.00	
26018 2016-M03 Buttes artificielles pour hirondelle de rivage	-78 573.80		-21 938.30	

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2017				
Description	Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.16	%
26019	2016-M04 Suppression de renou ées à Vessy	-33 290.80	-43 000.00	
26020	2017-M01 restaur. anciennes g rivières marais Etournel	-30 000.00	-90 000.00	
26021	2017-M02 Observatoire ornitho logique Chens s/Léman	-40 000.00	-40 000.00	
26022	2017-M03 Aménagements pour en thousiasmer la nature	-46 050.00	-46 050.00	
26023	2018-M01 projet Interreg Bi-O -Rhône	-110 000.00	0.00	
26024	2018-M02 Approfondissement To uvière	-17 300.00	0.00	
26025	2018-M03 Renaturation plan d' eau Prodon	-178 000.00	0.00	
<b>Total Engagements (partenariats sou s conventions)</b>		<b>-875 557.15</b>	<b>-710 489.30</b>	
<b>Engagements (progr. Cogéfé 20 16-2020)</b>				
26101	2016-R01 Désenrochement canal de fuite	0.00	-144 788.00	
26102	2016-R02 Réactivation zone al luviale Vers Vaux	0.00	-144 788.00	
26103	2017-R01 Décanalisation aval Verbois	-79 800.00	0.00	
26104	2017-R02 Réactivation Vers-Va ux-foncirt	-60 000.00	0.00	
26105	2017-R03 Réactivation Vers-Va ux-île	-21 300.00	0.00	
<b>Total Engagements (progr. Cogéfé 20 16-2020)</b>		<b>-161 100.00</b>	<b>-289 576.00</b>	
<b>Total Dettes à long terme</b>		<b>-1 036 657.15</b>	<b>-1 000 065.30</b>	
<b>Capitaux propres</b>				
2800	Fonds libres	701 591.91	1 032 188.31	
2810	Fonds affectés (Gestion admin istrative an n+1)	-120 000.00	-120 000.00	
2820	Fonds affectés (Prov. program me Cogéfé 2016-2020)	-3 022 083.23	-2 357 083.17	
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>-2 440 491.32</b>	<b>-1 444 894.86</b>	
<b>Résultat</b>				
Bénéfice		-1 733 780.22	-1 032 188.31	
2970	Bénéfice/perte reporté	1 032 188.31	0.00	
<b>Total Résultat</b>		<b>-701 591.91</b>	<b>-1 032 188.31</b>	
<b>Total Passifs</b>		<b>-4 420 589.68</b>	<b>-3 535 329.82</b>	

Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2017 au 31.12.2017

Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.16	%
<b>Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services</b>				
<b>Produit service</b>				
Produits des ventes de certificats Naturemade Star				
3420 SIG, Apports des centrales certifiées	204 837.30		181 652.70	
3421 SFMCP, Apports des centrales certifiées	1 269 093.56		1 595 125.31	
Total Produits des ventes de certificats Naturemade Star	1 473 930.86		1 776 778.01	
<b>Total Produit service</b>	<b>1 473 930.86</b>		<b>1 776 778.01</b>	
<b>Autres produits</b>				
Autre produit				
3610 Produits financiers	0.00		28 393.00	
Total Autre produit	0.00		28 393.00	
<b>Total Autres produits</b>	<b>0.00</b>		<b>28 393.00</b>	
<b>Total Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services</b>	<b>1 473 930.86</b>		<b>1 805 171.01</b>	
<b>Charges de matières, de marchandises et de services</b>				
<b>Charges pour prestations de tiers</b>				
Charges pour prestations de tiers				
4400 Prest. et travaux de tiers via partenariats	-432 082.15		-645 537.50	
4410 Prest. et travaux de tiers sur programme 2018-2020	-228 787.25		-35 424.00	
Total Charges pour prestations de tiers	-660 869.40		-680 961.50	
<b>Total Charges pour prestations de tiers</b>	<b>-660 869.40</b>		<b>-680 961.50</b>	
<b>Total Charges de matières, de marchandises et de services</b>	<b>-660 869.40</b>		<b>-680 961.50</b>	
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
<b>Charges d'administration et d'informatique</b>				
Charges d'administration				
6500 Charges d'administration	-111 444.20		-40 590.00	
Total Charges d'administration	-111 444.20		-40 590.00	

Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2017 au 31.12.2017

Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.16	%
<b>Total Charges d'administration et d'informatique</b>	<b>-111 444.20</b>		<b>-40 590.00</b>	
<b>Charges de publicité</b>				
Publicités, médias, électroniques				
6600 Actions de communication et reporting	0.00		-51 431.20	
Total Publicités, médias, électroniques	0.00		-51 431.20	
<b>Total Charges de publicité</b>	<b>0.00</b>		<b>-51 431.20</b>	
<b>Charges financières</b>				
Charges financières				
6940 Frais bancaire / CP	-25.35		0.00	
Total Charges financières	-25.35		0.00	
<b>Total Charges financières</b>	<b>-25.35</b>		<b>0.00</b>	
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-111 469.55</b>		<b>-92 021.20</b>	
<b>Bénéfice</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
<b>Bénéfice</b>	<b>701 591.91</b>		<b>1 032 188.31</b>	

	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif circulant</b>		
Liquidités	4'284'696	3'380'541
Créances résultant de ventes et de prestations		
Autres créances à court terme	0	0
Actifs de régularisation		
- envers des tiers	135'894	154'789
Total Actif circulant	4'420'590	3'535'330
<b>Total de l'Actif</b>	<b>4'420'590</b>	<b>3'535'330</b>

Bilan au 31 décembre	2017	2016
	CHF	CHF
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Passifs de régularisation		
- envers des tiers	241'849	58'181
	<hr/>	<hr/>
Total capitaux étrangers à court terme	241'849	58'181
	<hr/>	<hr/>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Engagements		
- partenariats sous conventions	875'557	710'489
- Progr. Cogéfé 2016-2020	161'100	289'576
	<hr/>	<hr/>
Total capitaux étrangers à long terme	1'036'657	1'000'065
	<hr/>	<hr/>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds libres	-701'592	-1'032'188
Fonds affectés (gestion admin)	120'000	120'000
Fonds affectés (prov. Progr. 2016-2020)	3'022'083	2'357'083
Bénéfice/perte reporté	0	
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>701'592</b>	<b>1'032'188</b>
	<hr/>	<hr/>
Total capitaux propres	3'142'083	2'477'083
	<hr/>	<hr/>
<b>Total du Passif</b>	<b>4'420'590</b>	<b>3'535'330</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

<b>Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
		CHF	CHF
Produits nets des ventes de certificats Naturemade Star		1'473'931	1'776'778
Charges pour prestations de tiers		(660'869)	(680'962)
<b>Marge Brute</b>		<b>813'061</b>	<b>1'095'817</b>
Actions de communication et reporting		0	(51'431)
Charges d'administration		(111'444)	(40'590)
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et corrections de</b>		<b>701'617</b>	<b>1'003'795</b>
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>		<b>701'617</b>	<b>1'003'795</b>
Produits financiers		0	28'393
Charges financières		(25)	0
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>		<b>701'592</b>	<b>1'032'188</b>
Impôts directs	<b>2.5</b>	0	0
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>701'592</b>	<b>1'032'188</b>

## Annexe 4 Projets Rhône

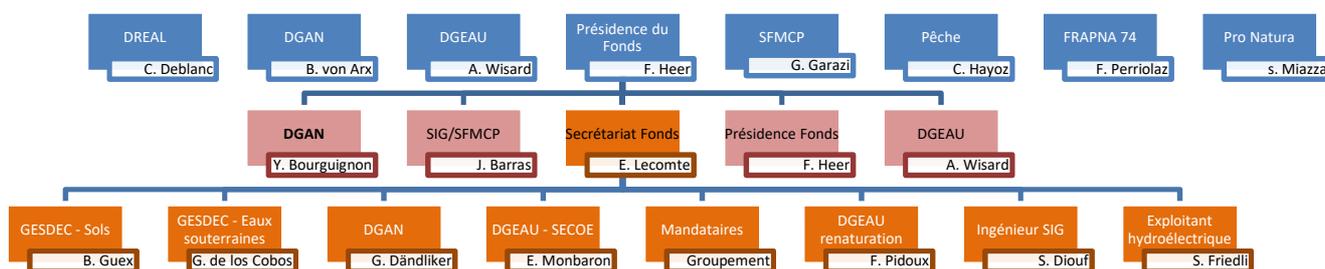
En 2016, les deux études préalables concernant les deux projets Rhône : 2016-R01 désenrochement du canal de fuite de Verbois et 2016-R02 Réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux proposent des variantes d'envergures permettant de redonner une dynamique fluviale et alluviale au Rhône en aval du barrage de Verbois et en aval du barrage de Chancy-Pougny. Ces Variantes ambitieuses ont été discutées dans le cadre d'un comité de projet (COPRO) constitué de responsables cantonaux par domaines traités, de représentants d'SIG et de SFMCP et des mandataires. Dans le cadre de ce COPRO il a été décidé de valoriser des variantes de projet pouvant être réalisées durant la période de certification du barrage de Chancy-Pougny. Il s'agit des variantes qui ont également été validées par un comité de pilotage (COFIL) constitué des directeurs de la DGEAU et de la DGAN. Il s'agit de :

- 2017-R01 étude détaillée du désenrochement du virage en rive gauche à l'aval du barrage de Verbois
- 2017-R02 étude sur les faisabilités foncières dans la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux
- 2017-R03 étude détaillée de l'arasement de l'île de Vers-Vaux

En août 2017, ces deux études préalables ont été transmises au Comité du Fonds et les trois mesures citées plus haut ont été votées par les membres du Comité. Pour des questions administratives et comptables les mesures 2016-R01 et 2016-R02 (études préalables) ont été clôturées par vote du comité.

### Organisation

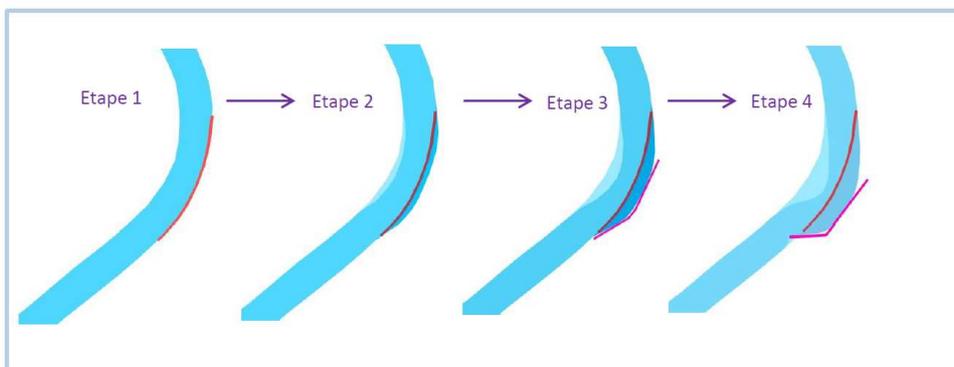
Le comité du Fonds a adjugé en 2016, les études préalables au bureau COREALIS qui s'est organisé en groupement de mandataires de manière à traiter tous les volets relatifs à ces projets. Durant 2017, les aspects techniques ont été présentés et validés en comité de projet (COPRO), les variantes à développer ont été validées lors de séances du comité de pilotage (COFIL) et enfin les variantes ont été voté par le comité du Fonds Vitale Environnement.



Suite aux études préalables et en vue de la poursuite des mesures 2017-R01, 2017-R02 et 2017-R03 le comité du Fonds Vitale Environnement a délégué la maîtrise d'ouvrage au secrétariat du Fonds.

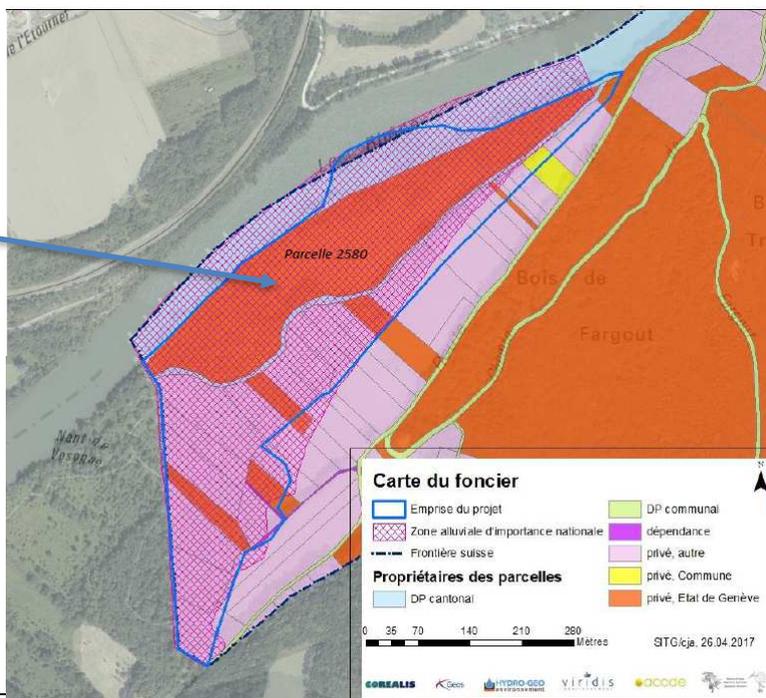
**2017-R01 Désenrochement du canal de fuite de Verbois**

Une première étape de désenrochement du canal de fuite de Verbois a été retenue, il s'agit de la décanalisation du virage en rive gauche du Rhône en 4 étapes permettant d'éroder le virage lors de crues et de définir l'emplacement jusqu'auquel l'érosion est permise.



**2017-R02 Etude foncière de la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux**

La zone alluviale (ZA) d'importance nationale de Vers-Vaux d'une surface de 16 hectares est composée d'une terrasse alluviale inférieure, propriété cantonale en SDA exploitée par un agriculteur. Les autres parcelles de la ZA sont majoritairement privées.



L'étude préalable de la réactivation de la ZA de Vers-Vaux, propose des variantes ambitieuses et échelonnées sur une longue durée. Ces mesures consistent à réinonder tout ou en partie la terrasse inférieure. Lors des séances de COPRO il a été défini qu'avant de traiter une variante d'envergure, il faut dans un premier temps entreprendre des démarches foncières, pour connaître la marge de manœuvre quant à la variante à étudier en phase détaillée. De plus, le COPIL ainsi que le comité du Fonds ont validé sur le principe, d'entreprendre des discussions avec les autorités françaises pour trouver d'éventuelles synergies.

### **2017-R03 Arasement de l'île de Vers-Vaux et amélioration du fonctionnement de la lône existante**

Deux d'interventions possibles durant la période de certification du barrage de Chancy-Pougny sont l'arasement de l'île de Vers-Vaux et l'amélioration du fonctionnement de la lône. Ces mesures ont été validées par les différents comités et voté par le Fonds Vitale Environnement. Un appel d'offre aux mandataires sera lancé en 2018 et des travaux de réalisation sont prévus début 2019.

### **Planning des projets Rhône**

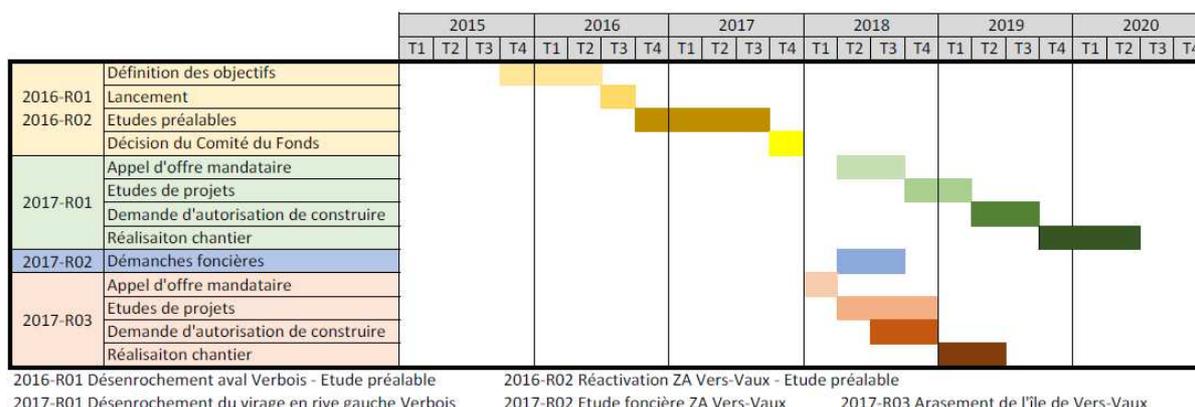


Figure 6 : planning projets Rhône